



Nestadio Capital

Fonds d'Investissement de Bretagne



---

FCPI NESTADIO  
TECH FUND 2012

FCPI éligible à la réduction IR ou ISF

Rappel : Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.



## FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION CONFORME À LA NOUVELLE LOI DE FINANCE

- **FCPI éligible à la réduction IR ou ISF**  
Investissement à 100% dans des PME innovantes non cotées  
Une durée de blocage des parts de 6 ans prorogeables à 8 ans sur décision de la société de gestion (du 31/12/2018 au 21/12/2020) et risque de perte en capital.
- **Partenariat avec Microsoft :**  
Investissement dans les PME innovantes sélectionnées par Microsoft pour ses programmes mondiaux 20 à 60% du Fonds est investi en obligations convertibles en actions de PME générant des revenus annuels

## RECHERCHE D'UN RENDEMENT OBLIGATAIRE



**Le FCPI NESTADIO TECH FUND 2012**  
investit principalement (jusqu'à 60% de son actif)  
en obligations convertibles en actions de PME innovantes.

- **Un rendement potentiel annuel pour le Fonds**  
L'obligation convertible est assimilée à une dette donnant lieu à un versement d'intérêts annuels. Déterminés contractuellement, ils procurent au Fonds une source de revenus annuels potentiels.
- **L'opportunité de convertir l'obligation en action**  
Dès que la valeur des actions de la PME devient au moins équivalente au montant des remboursements des obligations et de la prime de conversion, l'option de conversion peut être actionnée dans l'optique de dégager plus de valeur à la sortie. Pour toute émission d'obligation, ni le paiement des intérêts, ni le remboursement du capital investi ne sont garantis car liés à la santé financière des sociétés.
- **Le solde du Fonds est investi en actions de PME innovantes ou titres de capital, titres donnant accès au capital de sociétés cotées ou non cotées sur un marché français ou étranger, actions ou parts d'autres OPCVM cotés ou non cotés.**



Les FCPI sont des Fonds dynamiques avec un risque de perte en capital

## OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT DU FCPI NESTADIO TECH FUND 2012



Florent de Kersauson, président de Nestadio Capital, Steve Ballmer, président de Microsoft et Jean-Eudes Queffelec, président de Zgarage, incubateur installé en Bretagne et dans la Silicon Valley.

Fruit d'un partenariat avec MICROSOFT, le FCPI Nestadio Tech Fund 2012 investit dans les jeunes sociétés européennes à potentiel mondial repérées et sélectionnées par Microsoft pour faire partie de ses différents programmes mondiaux

### BIZSPARK :

#### Soutien de MICROSOFT aux entreprises innovantes sélectionnées :

- accès gratuit aux innovations du géant mondial du logiciel
- outils de promotion internationale de Microsoft
- appui marketing et logistique national et international

Dans ce vivier d'entreprises européennes soutenues par Microsoft, le FCPI Nestadio Tech Fund cible les PME innovantes dont le projet a été éprouvé et disposant d'une capacité à se développer rapidement.

#### Critères d'investissement:

- secteurs de l'internet mobile, réseaux sociaux et cloud computing (migration sur internet des données contenues sur les serveurs d'entreprises)
- un management solide
- un produit prêt à être commercialisé
- un potentiel mondial, l'objectif étant de les aider à grandir vite pour gagner les marchés internationaux

#### Soutien de Nestadio Capital aux entreprises innovantes sélectionnées :

- accompagnement financier et stratégique
- présence aux conseils d'administration ou aux comités stratégiques des PME
- réseau d'experts et co-investisseurs IT reconnus
- assistance au développement international...
- assistance financière

### NOUVEAU

Avec l'appui de MICROSOFT, Nestadio Capital lance cette année aux Etats-Unis Zgarage, un incubateur pour aider les PME innovantes les plus matures à s'implanter dans la Silicon Valley.  
Info : [jequeffelec@zgarage.com](mailto:jequeffelec@zgarage.com)

Rappel : Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

#### Durée de blocage

La durée totale de blocage est de 6 ans minimum et peut être portée à 8 ans sur décision de la société de gestion. L'obligation fiscale de conservation n'étant que de 5 ans, nous nous réservons la possibilité de reverser les excédents de trésorerie des Fonds dès la 6e année. Les rachats avant 6 ans ne sont autorisés qu'en cas de force majeure (licenciement, décès, invalidité) sinon ils sont bloqués durant toute la durée de vie des Fonds soit au maximum jusqu'au 31/12/2018 pouvant aller jusqu'au 31/12/2020 sur décision de la société de gestion.

## Caractéristiques du FCPI Nestadio Tech Fund 2012

- Dépositaire : RBC Investor Services Bank désormais filiale à 100% de Royal Bank of Canada
- Valeur d'une part : 500 €
- Ticket d'entrée minimum : 500 €
- Date limite de souscription : 31 décembre 2012
- Durée de vie du Fonds : 6 ans (prorogeable 2 ans) soit jusqu'au 31/12/2018 pouvant aller jusqu'au 31/12/2020
- Frais d'entrée / Frais de gestion annuels : TFAM 4,81% (TTC)
- Type d'investissement : capital amorçage, capital développement, capital transmission et capital risque
- Investissement dans les PME régionales : 100% du Fonds
- Intérêts annuels potentiels : 20 à 60 % de l'actif du Fonds est investi en obligations convertibles en actions de PME.

Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS (1)	TAUX MAXIMAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TMFAM)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droit d'entrée et de sortie (2)	0,63%	0,63%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement (3)	4,00%	1,30%
Frais de constitution (4)	0,13%	Néant
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations (5)	N/A	Néant
Frais de gestion indirects (6)	0,05%	Néant
TOTAL	4,81 % = valeur du TFAM-GD	1,93 % = valeur du TMFAM-D

(1) La politique de gestion de ces frais n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du Fonds.

(2) Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils peuvent être versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds.

(3) Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de Gestion, du Dépositaire, du Délégué administratif et financier, des intermédiaires chargés de la commercialisation, des Commissaires aux Comptes, etc. Ce sont tous les frais liés à la gestion et au fonctionnement du Fonds. Le taux des frais de gestion et de fonctionnement revenant aux distributeurs est un maximum, la rémunération du distributeur hors droits d'entrée pouvant aller de 0,50 % à 1,50 % du montant total des souscriptions droits d'entrée inclus.

(4) Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par la Société de Gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc.). Ils sont pris en charge par le Fonds sur une base forfaitaire.

(5) Les frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participants sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'études et de conseils relatifs à l'acquisition, de cession de titres et de suivi de la participation, dans la mesure où ils ne seraient pas supportés directement ou indirectement par les sociétés cibles; les frais de contentieux éventuels; les droits et taxes qui peuvent être dus au titre d'acquisition ou de vente effectuées par le Fonds et notamment des droits d'enregistrement visés à l'article 726 du CGI, etc.

(6) Conformément à la réglementation en vigueur, le taux de frais de gestion indirects annuel moyen maximum n'intègre pas les frais liés aux investissements du Fonds (droits d'entrée et frais de gestion) dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou dans des fonds d'investissement.

**AVERTISSEMENT :** « L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée 6 à 8 ans, (sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement). Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, catégorie de Fonds Communs de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation à la rubrique «profil à risque» du règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle. »

Contact relations souscripteurs:

MORGANE POSTOLLEC

Société de gestion des Fonds d'Investissement de Bretagne

Presqu'île de Nestadio ■ 56680 Plouhinec ■ Tél. : 02 97 36 66 74 ■ Mail : mpostollec@nestadio-capital.com

[www.nestadio-capital.com](http://www.nestadio-capital.com)